

Consultation relative à la modification de l'ordonnance sur les fonds propres (*leverage ratio* et répartition des risques)

Monsieur le conseiller fédéral,

Nous remercions le Département fédéral des finances d'avoir bien voulu consulter le canton de Neuchâtel sur la modification de l'ordonnance sur les fonds propres.

Les documents qui nous ont été remis à cette occasion ont été soigneusement examinés et nous permettent de vous faire part de nos observations.

Nous sommes favorables à la modification l'ordonnance sur les fonds propres qui vise à étendre les exigences de capital *gone concern* aux banques d'importances systémiques qui n'opèrent pas au niveau international.

La présente révision de l'ordonnance sur les fonds propres n'a pas d'impact direct sur les finances publiques. Nous avons par ailleurs consulté la Banque Cantonale Neuchâteloise (BCN), qui nous a informés ne pas être impactée par cette modification.

En vous remerciant de l'attention portée au présent courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le conseiller fédéral, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 28 mai 2018

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND